

Titre :	Recommandation ASE 15 / 2020 Profil du candidat se présentant à la VAE ASE		
Objet :	recommandation		
Distribution :	globale et site internet		
Nom du fichier :	250415_recomm ASE 15 2025 profil VAE ASE.docx		
Du :	15.04.2025	Rédigé par : SA/SD	Validé par : direction OrTra

Recommandation 15/2020

Profil du candidat se présentant à la VAE ASE

Rappel des bases légales:

Selon l'art. 15 lit. c. de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e socio-éducatif-ve¹, toute personne peut être admise à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience si elle a suivi la formation professionnelle initiale dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée et qu'elle:

- *A acquis l'expérience professionnelle nécessaire visée à l'art. 32 OFPr;*
- *Démontre qu'elle satisfait aux exigences de la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience.*
- *Répond aux exigences de l'art. 15 lit. c al. 2 OrFo ASE².*

En plus des informations de base présentées dans le document « le CFC et l'AFP par article 32 » de l'OCOSP³ et afin de faciliter la procédure de validation des acquis de l'expérience, l'OrTra établit les recommandations suivantes, valables pour tous les candidats:

- Être en activité professionnelle dans un domaine centré autour de l'accompagnement au quotidien et dans les loisirs d'enfants, d'adolescents, de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap au moins six mois avant la période de préparation de la VAE.
- L'expérience doit être démontrable concrètement sur l'ensemble du champ professionnel visé.
- Obtenir le consentement de l'employeur préalablement à l'inscription en VAE.
- Faire preuve d'intérêt pour les problématiques sociales et avoir la capacité d'effectuer des recherches sur différents sujets touchant aux compétences opérationnelles à évaluer, donc être capable de faire des liens entre la théorie et la pratique et de les expliquer.

¹ OrFo ASE du 21 août 2020

² avoir effectué 2 ans au minimum de l'expérience dans le domaine d'activité des assistants socio-éducatifs CFC.

³<https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SFPO/orientation/Documents/FlyerArt32-2023.pdf>

- Avoir des aptitudes organisationnelles et méthodologiques suffisantes pour gérer un processus complet de création de dossier.
- Être capable d'évaluer et de justifier des processus et des résultats selon des critères spécifiques⁴.

La VAE étant faite sur dossier, l'OrTra recommande le niveau B2 en français afin d'être à l'aise dans la rédaction du dossier et lors de l'entretien oral de vérification. Le candidat doit être capable d'explicitier son vécu en matière d'expérience par des situations présentées en s'inspirant du format QQQOCP (Qui, Quoi Quand, Où, Comment et Pourquoi). Un canevas est disponible à l'OCOSP.

Validé par la direction de l'OrTra, 24 avril 2025

⁴ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/mobilite/cnc-formation-professionnelle/niveaus.html>